



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avenir de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes

Question écrite n° 4218

Texte de la question

Mme Françoise Buffet appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, sur la situation de l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) dont les personnels sont particulièrement inquiets. Malgré son rôle historique dans le domaine de la formation, l'AFPA connaît une période de crise qui se traduit par un questionnement sur son rôle au sein du service public de l'emploi notamment dans la mise en œuvre des formations pour les métiers en tension, les métiers liés à la transition écologique ou encore les parcours pré-professionnalisant. Les personnels de l'AFPA sont également préoccupés par les moyens humains et matériels de leur structure. Ainsi, plus de 40 % des formateurs sont en contrat à durée déterminée et finissent par quitter l'AFPA, ce qui entraîne une perte de savoirs et de compétences. L'absence de réalisation des travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'AFPA entraîne une dégradation des conditions de travail du personnel et une diminution importante de la valeur du patrimoine immobilier de l'AFPA. Enfin, l'AFPA connaît une situation fiscale très difficile, certaines organisations syndicales allant jusqu'à solliciter un apurement de ses dettes. Au regard des éléments précités, elle lui demande quelle est la réponse que le Gouvernement pourrait apporter aux inquiétudes légitimes des salariés de l'AFPA quant à l'avenir de cette dernière.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Buffet](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4218

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Enseignement et formation professionnels](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6347

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)